

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 211-2019
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2019.RRGR.259

Déposée le: 02.09.2019

Motion de groupe: Oui
Motion de commission: Non
Déposée par: Les Verts (Baumann, Suberg) (porte-parole)

Les Verts (Imboden, Berne)

Cosignataires: 6

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 09.09.2019

N° d'ACE: 63/2020 du 29 janvier 2020
Direction: Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification: –
Proposition du Conseil-exécutif: **Adoption et classement**



Plan de mesures en cas de canicule et équipes de soins : pour protéger la santé de la population du canton de Berne

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. de présenter un plan cantonal de mesures en cas de canicule, dont l'aspect central sera la protection de la santé de la population du canton de Berne ;
2. d'élaborer des mesures concrètes de soutien et d'aide par des équipes de soins sur place en cas de canicule, et ce pour les personnes particulièrement touchées comme les personnes âgées vivant seules ; ces mesures seront élaborées en impliquant les services sociaux et sanitaires, ainsi que d'autres personnes et services concernés (protection civile, etc.).

Développement :

La chaleur représente un réel danger pour la santé. Pendant la canicule de l'été 2003, 1000 décès de plus que lors d'une année normale ont été recensés, ce qui correspond à une augmentation de la mortalité de sept pour cent. Les personnes de plus de 65 ans ont été particulièrement touchées. Lors de l'été caniculaire de 2015, on recense de nouveau 800 décès de plus que lors d'un été ordinaire¹. M. Francesco Rocca, président de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge, n'exagère donc pas lorsqu'il déclare : « Les vagues de chaleur font partie des dangers les plus mortels pour les êtres humains » [trad.]. Le Comité permanent des médecins européens désigne de son côté le changement climatique comme la plus grande menace pour la santé au XXI^e siècle.

En raison de cette évolution, la Confédération a lancé une campagne sur les comportements à adopter en cas de grosse chaleur. La Suisse est toutefois organisée de telle sorte que la Confédération peut uniquement émettre des recommandations. Les cantons peuvent alors les mettre en œuvre, mais n'y sont pas tenus. Ces recommandations ont été reprises en partie et les cantons ont informé la population. Mais seuls certains cantons de la Suisse francophone ou italophone ont développé un plan d'action contre la canicule. Dans le canton de Vaud par exemple, des employé-e-s du service social, de la protection civile ou de la police municipale prennent contact avec les personnes âgées vivant seules, se renseignent sur leur état de santé et proposent de l'aide.

Dans le canton de Berne, l'Office du médecin cantonal a publié un communiqué de presse le 24 juin 2019 (*Conseils pour affronter la canicule*), pour rappeler les trois règles d'or à suivre à titre individuel (1. Eviter les efforts physiques ; 2. Eviter la chaleur et se rafraîchir ; 3. Boire beaucoup d'eau et manger léger), attirer l'attention sur le matériel d'information de la Confédération (OFSP et www.canicule.ch) et rappeler que certains publics sont particulièrement concernés : les personnes âgées, les tributaires de soins ou les malades chroniques. Ces efforts en matière de communication doivent cependant aller plus loin. Commandée par l'Office fédéral de l'environnement, une étude de l'Institut tropical a montré qu'en Suisse alémanique aussi, il convenait d'agir en cas de canicule. Dans les villes de Genève et Lausanne, qui ont élaboré un plan de mesures, la mortalité due à la chaleur a reculé entre 2003 et 2013, contrairement à ce qui a été constaté dans les villes de Suisse alémanique, où aucune mesure particulière n'a été prise. Ainsi, à Bâle et à Zurich, mais aussi à Berne, il n'a pas été possible de réduire la mortalité due à la chaleur.

Motivation de l'urgence : le mois de juillet 2019 a été le plus chaud depuis le début des relevés météorologiques. Les quatre dernières années ont été les plus chaudes depuis le début des relevés météorologiques. Par rapport à l'ère préindustrielle, les températures ont déjà augmenté d'un pour cent dans le monde entier. Dans l'Accord de Paris sur le climat, les Etats signataires avaient convenu de limiter l'augmentation de la température bien en dessous de deux degrés Celsius.

¹ Office fédéral de l'environnement, Risques et opportunités liés au climat, rapport de 2017

Réponse du Conseil-exécutif

Selon une évaluation portant sur les plans cantonaux de mesures en cas de canicule (plans canicule) et sur la mortalité due aux grandes chaleurs de 2015², 798 personnes de plus qu'escompté sur la base des données 2005-2014 sont décédées cet été-là en Suisse, ce qui correspond à un taux de surmortalité de 5,4 pour cent. Les aînés âgés de plus de 74 ans ont été proportionnellement les plus touchés. Dans le canton de Berne, ce sont 180 personnes de plus qui sont décédées, ce qui correspond à une surmortalité de 8,6 pour cent (9,9 chez plus de 74 ans). Selon cette même enquête, le taux le plus élevé a été atteint dans les cantons ayant souffert des plus grosses chaleurs. Bien que l'effet ne soit statistiquement pas significatif, il semble que les cantons disposant d'un plan canicule incluant un système d'accompagnement et de soutien individuel pour les personnes plus vulnérables, tel les visites communautaires instaurées dans les cantons de Vaud, de Genève et du Tessin, ont enregistré dans l'ensemble un taux de surmortalité moins élevé qu'attendu sur la base des hautes températures. Toutefois, il n'est pas possible de savoir si ce résultat positif provient du système de visites ou plutôt de la diversité des mesures prévues dans le plan canicule. L'expérience du canton de Vaud montre qu'un plan comprenant un tel système fonctionne bien³. La plupart de ses communes ont constitué des listes recensant les personnes vulnérables, et la moitié d'entre elles ont introduit des visites à domicile.

La Confédération informe la population des dangers induits par les vagues de chaleur et des comportements à adopter au travers des médias (communiqués de presse, reportages dans les journaux télévisés, recommandations sur le site internet www.canicule.ch, etc.). De plus, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a publié un catalogue de mesures à l'intention des autorités⁴. Celui-ci propose des actions à trois niveaux :

- sensibiliser, informer et former la population ainsi que les acteurs du système sanitaire en leur présentant la bonne conduite à adopter et en leur exposant les effets des vagues de chaleur sur la santé ;
- gérer les événements extrêmes (alertes, mesures de prévention en temps voulu comme système de visites communautaires, etc.) ;
- s'adapter sur le long terme à l'accentuation des fortes chaleurs (aménagement urbanistique, etc.).

Le Conseil-exécutif est conscient que les très hautes températures peuvent avoir de graves conséquences sur la santé de la population et que diverses mesures doivent être mises en place afin de s'en protéger. Suite à une analyse des soins médicaux fournis lors de catastrophes et de situations d'urgence et aux lacunes constatées, l'organe de conduite cantonal (OCCant) a chargé l'Office du médecin cantonal (OMC) le 29 octobre 2019 d'élaborer un plan canicule cantonal d'ici au troisième trimestre 2021, en collaboration avec les autres services de

² « Evaluation kantonaler Hitzemassnahmenpläne und hitzebedingte Mortalität im Sommer 2015 » (disponible uniquement en allemand). Rapport à l'intention de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Institut tropical et de santé publique suisse, décembre 2016.

³ Dubois J, Amiguet M, Gervasoni J-P, Bize R. Evaluation de la mise en œuvre du plan canicule dans le canton de Vaud en 2015. Lausanne, Institut universitaire de médecine sociale et préventive, 2016. (Raisons de santé 262) ; téléchargeable à la page : <http://dx.doi.org/10.16908/issn.1660-7104/262>.

⁴ « Massnahmenkatalog für Behörden » (en allemand), disponible sur la page internet www.canicule.ch.

l'administration concernés. Le catalogue de l'OFSP ainsi que les stratégies fédérales⁵ et cantonales⁶ d'adaptation aux changements climatiques serviront de base à sa conception.

En application des mesures proposées dans le catalogue de l'OFSP, l'OMC met la population en garde au début de l'été contre les possibles vagues de forte chaleur et leurs répercussions sur la santé, et ce depuis quelques années. Grâce à des communiqués de presse⁷, à des infolettres⁸ et à des courriels, les spécialistes et les institutions sont informés et sensibilisés à la nécessité de rappeler les comportements à adopter notamment aux personnes particulièrement à risque ainsi qu'à leurs personnes de référence ou de prise en charge et de leur remettre le matériel mis à disposition par l'OFSP⁹. Les différents destinataires sont priés de faire suivre les consignes à leurs patientes et patients, institutions partenaires, fournisseurs de prestations ou membres (hôpitaux, services d'aide et de soins à domicile, établissements médico-sociaux, centres de puériculture, garderies et écoles, etc.).

Le développement et la mise en œuvre d'autres mesures de protection de la population doivent être discutés en étroite collaboration avec les acteurs concernés dans le cadre de l'élaboration du plan canicule cantonal. En plus de donner des recommandations sur les actions à entreprendre, ce plan devra comporter les bases légales et définir les compétences au niveau du canton, des communes et des institutions. Il pourra ainsi servir de base à ces dernières pour la mise en œuvre de leur propre programme. Le plan prévoit en particulier la promotion de mesures ne requérant que peu, voire pas de connaissances spécifiques, mais se fondant plutôt sur la responsabilité individuelle et la solidarité. D'autres prestations (p. ex. système de visites) sont prévues uniquement à titre subsidiaire. Ce dispositif a surtout pour but de prévenir les hospitalisations d'urgence pour réhydratation. Une sensibilisation et une instruction de la population sont primordiales pour favoriser un comportement individuel adéquat, ce qui peut également être utile lors d'autres aléas climatiques.

Dans ce contexte, il conviendra aussi d'examiner l'opportunité et l'ampleur d'une assistance subsidiaire aux personnes particulièrement à risque par du personnel spécialisé. Les communes seraient particulièrement sollicitées pour la mise en œuvre de cette mesure vu que celle-ci nécessiterait une planification importante et beaucoup de travail de la part des services sociaux et sanitaires communaux ainsi que d'autres institutions. Le canton de Berne tiendra compte de ce qui a été réalisé dans les cantons et communes qui disposent déjà d'un système de visites communautaires et en observera le développement.

Destinataire

- Grand Conseil

⁵ www.ofev.ch > Thèmes > Climat > Information pour spécialistes > [Adaptation aux changements climatiques](#) ; dernière consultation le 16 janvier 2020

⁶ www.be.ch/deee > Environnement > [Climat](#) ; dernière consultation le 16 janvier 2020

⁷ www.be.ch/dssi > La Direction > Portail de la Direction > Actualité > [Conseils pour affronter la chaleur](#)

⁸ www.be.ch/dssi > La Direction > Organisation > Office du médecin cantonal > Actualité > Archiv > Newsletter > [Infolettre de l'Office du médecin cantonal – Canicule 2019](#)

⁹ Celui-ci est disponible à l'adresse www.canicule.ch.